



Cahier des Clauses Particulières

Sélection du partenaire radio officiel - Festival du jeu vidéo et du numérique 2026

Commune de Pézenas

Date limite de réponse : 24 septembre 2026, 18h00.

1. Objet de la consultation

La commune de Pézenas organise la quatrième édition du Festival du jeu vidéo et du numérique, les vendredi 27 et samedi 28 novembre 2026.

Dans ce cadre, elle souhaite retenir un partenaire radio officiel afin d'assurer la promotion de l'événement auprès du public local et régional.

La présente consultation simplifiée a pour objet de recueillir les propositions des radios intéressées et de permettre à la commune de sélectionner le partenaire le plus adapté aux objectifs de communication du festival.

2. Présentation du festival

Le Festival du jeu vidéo et du numérique est un événement municipal consacré à la découverte, à la sensibilisation et à la valorisation des usages liés au jeu vidéo, au numérique, à l'intelligence artificielle, à la robotique et aux nouvelles technologies.

L'édition 2026 se déroulera en deux temps :

- le vendredi 27 novembre 2026, de 19h00 à 21h00, ouverture du festival et une conférence en lien avec les thématiques du numérique, digital, IA, robotique, etc. avec la collaboration de partenaires locaux
- le samedi 28 novembre 2026, de 11h00 à 20h00, journée destinée aux familles, aux jeunes, aux partenaires et aux acteurs du territoire

Les précédentes éditions ont réuni un public important, avec 1 478 participants en 2023, 1 725 participants en 2024 et plus de 1 600 participants en 2025.

L'objectif de communication est de faire connaître l'événement, de valoriser ses partenaires et de toucher un public familial, jeune, éducatif, associatif et institutionnel à l'échelle du territoire.

3. Prestations attendues

La radio candidate est invitée à proposer un dispositif de communication adapté au festival et à son public.

La proposition devra notamment préciser le plan de diffusion radio envisagé : nombre de spots, durée, période de diffusion, fréquences concernées, répartition sur la semaine et créneaux horaires. La période prioritaire de communication est la semaine du lundi 23 au samedi 28 novembre 2026.

La radio pourra également proposer des annonces par les animateurs, des interviews, un podcast ou tout autre contenu éditorial permettant de présenter le festival, ses thématiques et ses partenaires.

Une attention particulière sera portée aux relais digitaux proposés : mise en avant sur le site internet de la radio, agenda, réseaux sociaux, publications dédiées, stories ou liens vers des contenus audio.

La radio pourra enfin proposer une présence sur site pendant le festival. Cette présence n'est pas obligatoire, mais elle pourra être appréciée si elle présente un intérêt pour l'événement.

4. Engagements de la commune

La commune accordera à la radio retenue la qualité de partenaire radio officiel du Festival du jeu vidéo et du numérique 2026.

À ce titre, elle accordera une visibilité de la radio sur les supports de communication du festival, notamment les supports imprimés, les réseaux sociaux, le site internet de la commune et les supports de signalétique ou de valorisation sur site.

L'exclusivité accordée à la radio, comme partenaire radio officiel, ne fera pas obstacle à la couverture journalistique libre de l'événement par d'autres médias.

5. Contenu attendu de la proposition

La proposition devra être suffisamment précise pour permettre une comparaison objective entre les radios candidates.

Elle devra présenter la radio, son territoire de diffusion, ses fréquences, son public, ses éléments d'audience disponibles, ainsi que le dispositif de communication proposé pour le festival.

Elle devra également indiquer les engagements concrets de la radio : diffusion radio, annonces animateurs, contenus éditoriaux, relais digitaux, présence éventuelle sur site, calendrier de mise en œuvre, interlocuteur référent et justificatifs pouvant être fournis après l'événement.

Les candidats sont invités à joindre tout élément utile permettant d'apprécier la portée et la qualité de leur proposition, notamment les données d'audience, exemples de campagnes similaires ou modalités de bilan.

6. Critères de sélection

Les propositions seront analysées sur 100 points selon les critères suivants :

Critères	Pondération
Couverture du territoire cible	20 points
Audience et adéquation avec le public visé	20 points
Volume et qualité du plan radio : spots, horaires, annonces	30 points
Relais digital : site internet, réseaux sociaux, podcast et/ou interview	20 points
Fiabilité opérationnelle : calendrier, interlocuteur identifié, bilan prévu	10 points

La commune se réserve la possibilité de demander des précisions aux radios candidates, dans le respect de l'égalité de traitement.

7. Modalités de réponse

Les propositions devront être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : affaires-juridiques@ville-pezenas.fr

au plus tard le : 24 septembre 2026, 18h00.

Toute proposition reçue hors délai pourra ne pas être analysée.

Les questions éventuelles devront être adressées par écrit à la même adresse 5 jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses utiles pourront être communiquées à l'ensemble des radios consultées afin de garantir une information identique.

8. Convention avec la radio retenue

La radio retenue signera avec la commune une convention de partenariat média pour l'édition 2026 du festival.

Cette convention précisera notamment les engagements respectifs des parties, les supports de communication concernés, les modalités de validation des contenus, la durée du partenariat, les conditions d'utilisation des logos, les justificatifs attendus après l'événement et les conditions de résiliation en cas de non-respect des engagements.

Le partenariat sera conclu uniquement pour l'édition 2026 et ne donnera lieu à aucune reconduction tacite.

La convention prévoira également la transmission, dans le mois suivant l'événement, d'un récapitulatif synthétique des actions réalisées par la radio, afin de constater la bonne exécution des engagements pris.

9. Réserves

La commune se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation ou de demander des précisions aux candidats, dans le respect de l'égalité de traitement.

La présente consultation simplifiée ne constitue pas une procédure formalisée. Elle vise à garantir une sélection transparente, proportionnée et adaptée au montant estimatif du besoin.